

Point de l'ordre du jour : ÉVALUATIONS ET AUTO-ÉVALUATION DU PIDC

RÉSUMÉ

Le présent document est soumis au Conseil pour donner suite à la proposition faite par le Président du PIDC lors de la dernière session du Bureau du PIDC en mars 2014, à savoir de procéder à une nouvelle évaluation du Programme. Il présente deux options possibles pour répondre à cette proposition.

INTRODUCTION

Au cours de la 58^e session du Bureau du PIDC tenue en mars 2014, le Président du PIDC a proposé que le Conseil envisage la possibilité de procéder à une nouvelle évaluation du programme, faisant suite aux deux évaluations précédentes menées respectivement en 2002 et 2005. La proposition du Président a été appuyée par plusieurs membres du Bureau du PIDC.

GÉNÉRALITÉS : ÉVALUATIONS ET AUTO-ÉVALUATION DU PIDC

2002 : Le Ministère royal norvégien des affaires étrangères a engagé Helge Rønning et Kristin Skare Orgeret, du Département des médias et de la communication de l'Université d'Oslo, pour effectuer une évaluation externe du PIDC. Les deux évaluateurs ont réalisé une évaluation approfondie du programme et de ses opérations, et ont proposé une série de recommandations visant à réformer le PIDC dans le but d'améliorer ses méthodes de travail, sa transparence, sa pertinence et son efficacité. Le rapport complet « **Les Médias dans le développement : une évaluation du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) de l'UNESCO** » est disponible en anglais à l'adresse suivante :

<http://www.unesco.org/new/en/communication-and-information/resources/publications-and-communication-materials/publications/full-list/media-in-development-an-evaluation-of-unescos-international-programme-for-the-development-of-communication-ipdc/>

2005 : Le Bureau du Conseil intergouvernemental du PIDC a invité les mêmes évaluateurs à analyser la façon dont les recommandations du rapport précédent étaient appliquées et à mesurer leur impact. Leur rapport a fourni des informations sur les progrès accomplis. Le rapport intitulé « **Programme international pour le développement de la communication – Évaluation des réformes** » est disponible dans son intégralité à l'adresse suivante :

<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001453/145335mo.pdf#page=31>

2010 : L'équipe d'évaluation externe de la société « Education for Change Ltd » s'est vu confier par l'UNESCO la réalisation d'un examen de certains aspects de l'Organisation. Au sujet de la contribution de l'UNESCO aux objectifs stratégiques de programme 12 et 13, les consultants ont indiqué dans leur rapport : « le PIDC est un programme intergouvernemental efficace qui constitue le principal outil permettant au Secteur CI de progresser vers la réalisation des objectifs stratégiques de programme dans les domaines du développement des médias, de la participation des communautés et de la professionnalisation des médias ». D'autre part, ils ont conclu que « les rapports d'évaluation des projets de l'exercice biennal 2006-2007 et avant semblent montrer que le PIDC est un mécanisme très efficace pour apporter un soutien aux organisations médiatiques locales et répondre aux besoins de renforcement des capacités des professionnels des médias à tous les niveaux, les effets cumulés pouvant être importants, en particulier pour les médias communautaires et la professionnalisation dans les médias ».

<http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001914/191444f.pdf>

2012 : Pour faire suite à une recommandation proposée par l'équipe d'évaluation externe de la société « Education for Change Ltd », le Bureau du PIDC a décidé d'augmenter le budget provenant du Compte spécial du PIDC alloué aux activités d'évaluation, afin de permettre au Secrétariat du programme de mettre davantage l'accent sur le fait de tirer des enseignements des expériences passées et d'assurer un suivi approprié des projets. Suite à cette décision, 16 rapports d'évaluation ont été rédigés et présentés au Conseil du PIDC à sa 28^e session. Ces évaluations sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002170/217026f.pdf>

2014-2015 : Lors de la Conférence générale de 2013, les États membres ont décidé de mener à bien un examen critique de la gouvernance de l'ensemble de l'UNESCO, notamment de tous ses fonds, programmes et entités (« Audit de la gouvernance de l'UNESCO et des fonds, programmes et entités qui s'y rattachent »). À cet égard, il a été demandé au Commissaire aux comptes de faire rapport sur les résultats des auto-évaluations portant sur la pertinence globale des travaux des différents programmes eu égard à leur mandat spécifique ainsi que sur l'efficacité et l'efficacités de leurs réunions, notamment l'impact et l'utilité du temps d'experts. **Deux questionnaires sur la gouvernance du PIDC ont été remplis et soumis par le Président au Commissaire aux comptes le 2 septembre 2014. Ils ont été mis à la disposition des membres du Conseil du PIDC. Un rapport d'étape devrait être publié pour la session du Conseil exécutif au printemps 2015, et le rapport final sera présenté à la Conférence générale à l'automne 2015.**

CONCLUSION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil souhaitera peut-être envisager l'une ou l'autre des deux options ci-après :

- I. appuyer la proposition du Président du PIDC concernant une nouvelle évaluation du programme et charger le Secrétariat d'élaborer le mandat et le budget estimatif à soumettre à l'examen et à l'approbation du Bureau à sa 59^e session en mars 2015 ;
- II. reporter la décision concernant une nouvelle évaluation du PIDC à la 30^e session du Conseil du PIDC dans l'attente des conclusions de « l'Audit de la gouvernance de l'UNESCO et des fonds, programmes et entités qui s'y rattachent » qui sera soumis à la prochaine session de la Conférence générale en 2015.